

DESIGNER Bom	MANAGER Adeline	OP 1717	OA 48590	DATE 2017/02/27	Info to supplier: IM each page is A5, Printed into a booklet 每一页是A5, 印成一本小册子
Reference No. 10000196013	Revised No.:03/07-R1LAB		Info to customer:		

Buyer (B), Quality (Q), Design (D)



# PRESSE-AGRUMES

## 25W



Fabriqué en Chine  
 Importé par: **La Foir'Fouille S.A.**  
 155 Avenue Clément Ader  
 34174 Castelnau-le-lez France

RÉF : 10000196013  
 MODÈLE: CJ-001

## SOMMAIRE

- 1- Informations techniques
- 2- Instructions de sécurité
- 3- Mise au rebut
- 4- Mode d'emploi
- 5- Nettoyage et maintenance
- 6- Garantie

### 1-INFORMATIONS TECHNIQUES:

**Modèle: CJ-001**

**Dimensions: 16x21x19cm**

**Données techniques :220-240 Volts~,50Hz, 25 Watts**

### 2-INSTRUCTIONS DE SÉCURITÉ:

- En ce qui concerne les instructions de nettoyage de l'appareil, référez-vous au paragraphe ci-après de la notice.
- Déballer l'appareil et les différents éléments et s'assurer que chaque pièce est en bon état et ne présente aucun dommage apparent. Ne pas mettre en service un appareil endommagé.
- Les matériaux d'emballage peuvent s'avérer dangereux pour les enfants. Il y a un risque de suffocation, ne laissez pas les matériaux d'emballage à la portée des jeunes enfants.
- Lors de l'utilisation d'appareils électriques, des précautions d'utilisation sont à respecter afin d'éviter tout risque de feu, d'électrochocs, de brûlures et autres dommages.
- Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans, à condition qu'ils bénéficient d'une surveillance ou qu'ils aient reçu des instructions quant à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité et qu'ils comprennent bien les dangers encourus. Le nettoyage et l'entretien de l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants, à moins qu'ils ne soient âgés d'au moins 8 ans et qu'ils soient sous la surveillance d'un adulte.
- Conserver l'appareil et son câble hors de portée des enfants âgés de moins de 8 ans.
- Cet appareil peut être utilisé par des personnes dont les capacités physiques et sensorielles ou mentales sont réduites ou dont l'expérience ou les connaissances ne sont pas suffisantes, à condition qu'ils bénéficient d'une surveillance ou qu'ils aient reçu des instructions quant à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité et dans la mesure où ils en comprennent bien les dangers potentiels.
- Les enfants ne doivent pas utiliser l'appareil comme un jouet.
- Cet appareil est à usage domestique et destiné à une utilisation intérieure uniquement.
- Ne pas utiliser cet appareil à proximité immédiate d'éviers, points d'eau ou dans la salle de bains.
- Ne pas utiliser cet appareil dans un environnement explosif ou inflammable.
- Maintenir l'appareil et son cordon hors de portée des enfants de moins de 8

#### 4-MODE D'EMPLOI



1. Passoire
2. Bol
3. Socle

#### Avant la 1ère utilisation:

- Vérifier que le voltage de l'appareil corresponde au voltage de la prise sur laquelle il est branché.
- Laver la passoire et le bol avant la 1ère utilisation.
- Ne pas utiliser le presse-agrumes plus de 15 secondes sans interruption.

#### Utilisation:

Placer l'appareil sur une surface stable.  
Brancher le cordon sur le secteur.  
L'appareil se met en marche lorsque l'agrumes est pressé sur le cône de la passoire.  
Sortir la passoire et le bol pour verser le jus fraîchement pressé.  
Il est conseillé de nettoyer tout de suite après usage.

3

#### 5-NETTOYAGE ET MAINTENANCE

- Débrancher l'appareil.
- Laver le bol et la passoire à l'eau savonneuse et laisser sécher.
- Le corps de l'appareil se nettoie avec une éponge humide. Essuyer avec un chiffon sec
- Stocker votre appareil dans un endroit sec et tempéré.

#### 6-GARANTIE

Chère cliente, cher client, nos produits sont soumis à des contrôles de qualité rigoureux.

Si malgré ces contrôles, votre appareil ne fonctionne pas correctement, nous vous demandons de vous rapprocher du magasin ou de contacter le SAV :

Par email : [serviceclients@lafoirfouille.fr](mailto:serviceclients@lafoirfouille.fr)

Numéro de téléphone : 0811 38 36 37

Attention : une preuve d'achat est indispensable pour le traitement de votre dossier (ticket de caisse ou facture)

Conditions de garantie commerciale :

1. La garantie est gratuite.
2. La garantie a une durée maximum de 24 mois à compter de la date d'achat du produit.
3. Les défauts doivent être signalés rapidement. Toute réclamation au-delà de la durée de la garantie ne peut être prise en compte.
4. La garantie couvre les pannes et dysfonctionnements de l'appareil dans le cadre d'une utilisation conforme à la destination du produit et aux informations du manuel d'utilisation. Pour être pris en charge au titre de la garantie, la preuve d'achat est obligatoire (ticket de caisse ou facture) et le produit doit être complet avec l'ensemble de ses accessoires.
5. La clause de garantie ne couvre pas des détériorations provenant d'une usure normale, d'un manque d'entretien, d'une négligence, d'un montage défectueux, ou d'une utilisation inappropriée (chocs, non-respect des préconisations d'alimentation électrique, stockage, conditions d'utilisation...). Sont également exclus de la garantie les conséquences néfastes dues à l'emploi d'accessoires ou de pièces de rechange non d'origine, au démontage ou à la modification de l'appareil. Dans le cas d'un défaut non garanti, l'appareil ne sera pas pris en charge. Indépendamment de la garantie commerciale ainsi consentie, La Foir'Fouille reste tenue des défauts de conformité dans les conditions des articles L.211-1 à L.211-4 du Code de la consommation et des vices cachés dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code civil.  
Article L 211-4 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

4

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

Article L 211-5 du Code de la consommation : « Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;  
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

Article L 211-12 du Code de la consommation : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »

Article L 211-16 du Code de la consommation : « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »

Article 1641 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »

Article 1648, al.1er du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »

- Toujours déconnecter l'appareil de l'alimentation si on le laisse sans surveillance et avant montage, démontage ou nettoyage.
- Mettre l'appareil à l'arrêt et le déconnecter de l'alimentation avant de changer les accessoires ou d'approcher les parties qui sont mobiles lors du fonctionnement.
- Si le câble d'alimentation est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son service après-vente ou toute autre personne de qualification similaire afin d'éviter tout risque.
- Afin d'éviter les risques d'électrocution, NE JAMAIS immerger dans l'eau. Ne pas manipuler l'appareil avec les mains mouillées ou humides.
- Si malencontreusement l'appareil est mouillé, retirer immédiatement la fiche de la prise de courant.
- Ne pas utiliser l'appareil si le cordon d'alimentation ou la prise sont endommagés, ou si l'appareil connaît des dysfonctionnements.
- Appeler le fabricant ou le service après-vente pour tout contrôle ou toute réparation.
- Le cordon ne doit pas toucher de surface chaude. Ne pas laisser pendre le cordon afin d'éviter tout risque d'accrochage ou de chute.
- Veiller à toujours poser l'appareil sur une surface plane et stable.
- Ne pas utiliser l'appareil à un autre effet que celui prévu.
- Ne pas laisser l'appareil en fonctionnement sans surveillance.
- Ne jamais déplacer l'appareil en le tirant par le cordon d'alimentation électrique et veiller à ce que ce dernier ne puisse pas être coincé de quelque façon que ce soit.
- Ne jamais utiliser de cordon électrique ou connecteur autre que celui fourni avec l'appareil.
- Ne pas enrouler le cordon d'alimentation électrique autour de l'appareil, ne pas le plier.
- Ne jamais mettre l'appareil au lave-vaisselle.
- Débrancher le câble d'alimentation du réseau électrique avant toute opération de nettoyage ou de maintenance.
- En ce qui concerne les instructions de durée de fonctionnement, référez-vous au paragraphe ci-après de la notice.

### 3-MISE AU REBUT DU PRODUIT



La directive Européenne 2012/19/EU sur les Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), exige que les appareils ménagers usagés ne soient pas jetés dans le flux normal des déchets municipaux.  
Les appareils usagés doivent être collectés séparément afin d'optimiser le taux de récupération et le recyclage des matériaux qui les composent et réduire l'impact sur la santé humaine et l'environnement.

Le symbole de la « poubelle barrée » est apposé sur tous les produits pour rappeler les obligations de la collecte séparée. Les consommateurs devront contacter les autorités locales ou leur revendeur concernant la démarche à suivre pour l'enlèvement de leur appareil.